

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le

ID : 036-213601776-20240213-1_12022024_1-DE

SLOW

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de Le Blanc
Canton de Saint Gaultier

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 07 février 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absents excusés : Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Aïcha TITOUNI
Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 07 – votants : 07

DELIBERATION 1-12022024-1 REDEVANCE OCCUPATION DE DOMAINE 2024 - ORANGE

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que :

Conformément à la loi de réglementation des télécommunications du 26 juillet 1996 complétée par le décret d'application du 30 mai 1997 relatif aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes prévues par les articles L 47 et L 48 du Code des Postes et Télécommunications, France Télécom, après avoir recensé les installations sur le territoire de la commune, demande de fixer le montant annuel de la redevance.

Après en avoir délibéré,

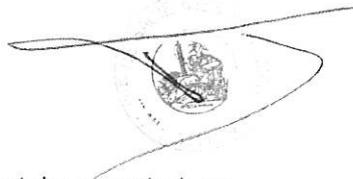
Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents d'appliquer les montants « plafonds » des redevances dues pour l'année 2024, à savoir 48,27 €/km pour les artères souterraines et 64,36 €/km pour les artères aériennes, ce qui représente une redevance annuelle totale de mille quatre cent soixante-dix-neuf euros et cinquante centimes, **arrondie à mille quatre cent quatre-vingts euros (1 480,00 euros)** pour la commune de Sacierges St Martin en 2024.

Aérien : 15,499 Km à 64,36 = 997,52 euros
Sous-sol : 9,985 Km à 48,27 = 481.98 euros
Total = 1 479,50 euros

Le Conseil Municipal charge le maire de procéder à la mise en recouvrement de la somme de 1 480 euros.

Le 13 février 2024
Le Maire, Thierry BERNARD

La secrétaire de séance
Bérénice LAMOUREUX



Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en sous-préfecture
Le : **15 FEV. 2024**
Publié, affiché ou notifié le **15 FEV. 2024**

M A I R I E D E S A C I E R G E S S A I N T M A R T I N
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt quatre, le 12 février, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du mercredi 07 février 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de M. Thierry BERNARD

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absents excusés : Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Aïcha TITOUNI
Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 07 – votants : 07

DELIBERATION 2-12022024-2
DELEGUES au COMITE DE SUIVI ET CONSEIL D'ÉCOLE DE ROUSSINES

Le maire rappelle que le RPI Chazelet – Luzeret – Roussines – Sacierges St Martin – Saint Civran a été dissous par arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2022. Les enfants des communes précitées sont scolarisés à l'école de Roussines.

Un comité de suivi a été créé le 12 octobre 2021, par convention entre la commune de Roussines et la CdC Brenne Val de Creuse (compétence scolaire). L'article 4 de cette convention définit les modalités de représentation de chaque commune à ce comité de suivi :

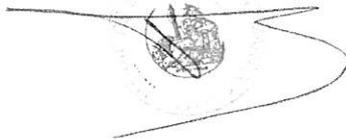
- 2 représentants du conseil municipal de Roussines
- 1 représentant de chacun des conseils municipaux de Chazelet, Luzeret, Sacierges St Martin, Saint Civran
- 1 représentant de la CdC Brenne Val de Creuse

Le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués.

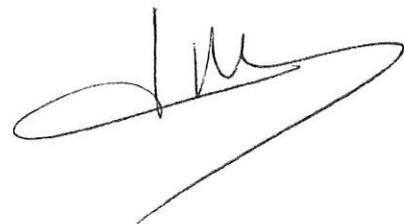
Sont élus à l'unanimité des membres présents les candidats suivants :

- TITOUNI Aïcha (titulaire)
- VIARD Guillaume (suppléant)

Le 13 février 2024
Le Maire,
M. T. BERNARD



La secrétaire de séance
Mme B. LAMOUREUX



Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en sous-préfecture
Le : **15 FEV. 2024**
Publié, affiché ou notifié le **15 FEV. 2024**

MAIRIE DE SACIERGES SAINT-MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt quatre, le 12 février, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du mercredi 07 février 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de M. Thierry BERNARD

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absents excusés : Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Aïcha TITOUNI
Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 07 – votants : 07

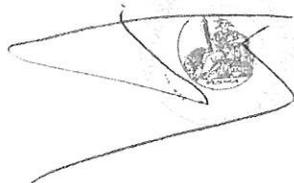
DELIBERATION 3-12022024-3 PROJET TERREAL – EXPLOITATION D'UNE CARRIERE D'ARGILE

Le maire présente le dossier du projet relatif à la création d'une carrière d'argile et d'une station de transit de produits minéraux solides au lieu-dit « Le Joux » dans la commune de Roussines (36170) pour exploitation de la carrière sur les communes de Roussines et Sacierges-Saint-Martin. Une enquête publique pour ce projet est en cours ; elle prendra fin le 21 février 2024. Le commissaire enquêteur en charge de cette enquête sollicite l'avis des communes.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au projet, aux motifs que :

- l'extraction de l'argile correspond à un besoin économique en matière première,
- les contraintes environnementales, dont les préconisations du PNR Brenne, sont respectées,
- le projet de remise en état du site après exploitation satisfait les exigences de la commune,
- il existe de potentielles retombées économiques pour les communes proches de la carrière : restauration, hébergements...
- Terréal propose en parallèle des partenariats et/ou mécénats avec des structures ou associations locales.

Le 13 février 2024
Le Maire,
M. T. BERNARD



La secrétaire de séance
Mme B. LAMOUREUX



Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en sous-préfecture
Le : 15 FEV. 2024
Publié, affiché ou notifié le 15 FEV. 2024

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt quatre, le 12 février, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du mercredi 07 février 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de M. Thierry BERNARD

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absents excusés : Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Aïcha TITOUNI
Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 07 – votants : 07

DELIBERATION 4-12022024-4
SUBVENTION AU VOYAGE SCOLAIRE DE COLLEGIENS

Le maire présente une demande de subvention du collège de St Benoît du Sault : des élèves vont participer à un voyage scolaire en Espagne en avril prochain.

Il s'agit de décider l'octroi d'une participation de la commune aux frais engendrés pour les familles, sous forme de subvention versée à la fin du voyage, sur attestation de la participation effective de l'enfant concerné.

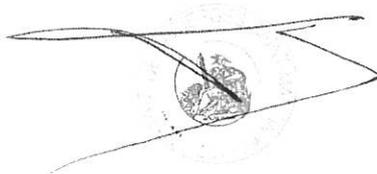
7 foyers de la commune sont concernés.

Après délibération, le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents, une subvention de cent euros par famille (100 €), sur présentation d'un justificatif de participation au voyage en Espagne, au retour des élèves.

Le maire informera le collège de cette décision.

Le 13 février 2024
Le Maire,
M. T. BERNARD

La secrétaire de séance
Mme B. LAMOUREUX



Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en sous-préfecture
Le : 15 FEV. 2024
Publié, affiché ou notifié le 15 FEV. 2024

M A I R I E D E S A C I E R G E S S T M A R T I N
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt quatre, le 12 février, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du mercredi 07 février 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de M. Thierry BERNARD

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absents excusés : Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Aïcha TITOUNI
Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 07 – votants : 07

DELIBERATION 5-12022024-5
ECLAIRAGE PUBLIC : PLAN DE FINANCEMENT DETR – FONDS VERT

Le maire présente au conseil municipal un devis pour la rénovation complète de l'éclairage public de la commune, hors hameaux du Plaix et de la Puychallerie pour lesquels les travaux sont déjà engagés.

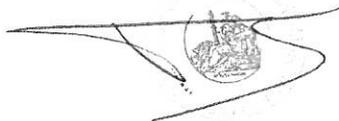
C'est un projet qui vise une réduction de consommation énergétique de la commune et qui peut être finançable par le Fonds vert et la DETR.

Après examen du dossier, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, charge le maire de solliciter les subventions de l'État selon le plan de financement suivant :

	Montant HT	FONDS VERT 30 %	DETR 40 %	Montant HT à charge de la commune	TVA	Montant TTC à charge de la commune	Montant TTC
SEGEC	83 365,00 €	25 009,50 €	33 346,00 €	25 009,50 €	16 673,00 €		41 682,50 €
					- €		- €
TOTAL	83 365,00 €	25 009,50 €	33 346,00 €	25 009,50 €	16 673,00 €	- €	41 682,50 €

Le conseil municipal approuve le devis de La Segec pour un montant HT de 83 365 euros.

Le 13 février 2024
Le Maire,
M. T. BERNARD



La secrétaire de séance
Mme B. LAMOUREUX



Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en sous-préfecture
Le : 15 FEV. 2024
Publié, affiché ou notifié le 15 FEV. 2024

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt quatre, le 12 février, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du mercredi 07 février 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de M. Thierry BERNARD

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absents excusés : Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Aïcha TITOUNI

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 07 – votants : 07

DELIBERATION 6-12022024-6
FAR EQUIPEMENT 2024 : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT
FAR ET FDACC

Le maire rappelle la délibération 34-17102023-8 bis par laquelle la commune sollicitait le Département pour l'octroi de la subvention FAR équipement 2024 pour 3 projets.

Il est possible, pour l'installation d'une citerne souple (récupérateur eau de pluie) de solliciter également le FDACC (Fonds départemental d'adaptation au changement climatique), fonds qui se cumule au FAR, avec plafonnement du financement à 50 % du projet.

Après examen des dossiers, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, charge le maire d'informer le Département des modifications des plans de financement et approuve ce qui suit :

FAR	Montant HT	FAR		Montant HT à charge de la commune	TVA	Montant TTC
Haurat - Porte isolant gite	4 988,00 €	3 990,00 €			997,60 €	5 985,60 €
SEGEC Lampadaires solaires	8 150,00 €	6 500,00 €			1 630,00 €	9 780,00 €
						- €
TOTAL	13 138,00 €	10 490,00 €		2 648,00 €	2 627,60 €	15 765,60 €

79,84%

20,16%

15 765,60 €

FAR FDACC	Montant HT	FAR	FDACC	Montant HT à charge de la commune	TVA	Montant TTC
Fransbonhomme Bac récupérateur eau	4 970,15 €	2 438,00 €	4 876,00 €		994,03 €	5 964,18 €
Plateforme DELAUNE	6 708,00 €				1 341,60 €	8 049,60 €
Raccordement CMB	2 950,00 €				590,00 €	3 540,00 €
Débitmètre à inclure	200,00 €				40,00 €	240,00 €
						- €
TOTAL	14 828,15 €	2 438,00 €	4 876,00 €	7 514,15 €	2 965,63 €	17 793,78 €

16,44%

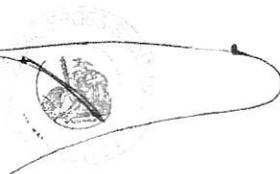
32,88%

50,67%

17 793,78 €

Le 13 février 2024

Le Maire,
M. T. BERNARD



La secrétaire de séance
Mme B. LAMOUREUX



Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en sous-préfecture

Le : 15 FEV. 2024

Publié, affiché ou notifié le 15 FEV. 2024

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 février, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du mercredi 07 février 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de M. Thierry BERNARD

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absents excusés : Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Aïcha TITOUNI
Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 07 – votants : 07

DELIBERATION 7-12022024-7
BUDGET ASSAINISSEMENT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

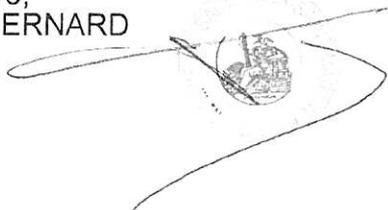
Suite à l'étude du compte de gestion « Assainissement » de l'exercice 2023 présenté par Mme Patricia PANATARD et Mme Annie FAGUET du SGC Le Blanc (36300),
Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion du budget annexe « assainissement » pour l'année 2023 qui fait apparaître :

- en section de fonctionnement, un **excédent** de **+ 2 682,95 €**. (Deux mille six cent quatre-vingt-deux euros et quatre-vingt-quinze centimes)
- en section d'investissement, un **excédent** de **+ 4 680,83 €**. (Quatre mille six cent quatre-vingts euros et quatre-vingt-trois centimes)

Le conseil municipal n'émet **aucune réserve ni observation** sur la conformité des comptes présentés par le Receveur et certifiés par l'ordonnateur.

Le 13 février 2024
Le Maire,
M. T. BERNARD



La secrétaire de séance
Mme B. LAMOUREUX



Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en sous-préfecture
Le : **15 FEV. 2024**
Publié, affiché ou notifié le **15 FEV. 2024**

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt quatre, le 12 février, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du mercredi 07 février 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de M. Thierry BERNARD

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absents excusés : Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Aïcha TITOUNI
Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 07 – votants : 07

DELIBERATION 8-12022024-8

BUDGET ASSAINISSEMENT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Suite à l'étude et à l'approbation du compte de gestion « Assainissement » de l'exercice 2023 présenté par Mme Patricia PANATARD et Mme Annie FAGUET du SGC Le Blanc (36300),

Après s'être fait présenter le détail des crédits budgétés ainsi que les réalisations de l'année écoulée, soit l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

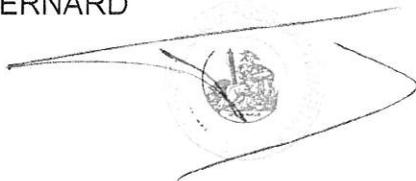
Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif** du budget annexe « assainissement » pour l'année **2023** présenté par Madame Bérénice Lamoureux, Adjointe au Maire de la commune de Sacierges St Martin, qui fait apparaître :

- en section de fonctionnement, un **excédent** de **+ 2 682,95 €**. (Deux mille six cent quatre-vingt-deux euros et quatre-vingt-quinze centimes)
- en section d'investissement, un **excédent** de **+ 4 680,83 €**. (Quatre mille six cent quatre-vingts euros et quatre-vingt-trois centimes)

Ce qui ramène le **résultat de clôture cumulé** à reporter sur l'année 2024 à :

- un **excédent** de **+ 4 334,28 €** en section de fonctionnement.
- un **excédent** de **+ 83,09 €** en section d'investissement

Le 13 février 2024
Le Maire,
M. T. BERNARD



La secrétaire de séance
Mme B. LAMOUREUX



Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en sous-préfecture
Le : 15 FEV. 2024
Publié, affiché ou notifié le 5 FEV. 2024

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 février, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du mercredi 07 février 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de M. Thierry BERNARD

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absents excusés : Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Aïcha TITOUNI
Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 07 – votants : 07

DELIBERATION 9-12022024-9 BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 SUR LE BUDGET 2024

Monsieur le Maire rappelle les résultats cumulés du compte administratif 2023 :

Résultat de clôture cumulé à reporter sur l'année 2024 à :

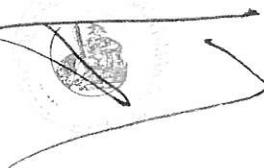
- un **excédent** de + 4 334,28 € en section de fonctionnement.
- un **excédent** de + 83,09 € en section d'investissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents l'affectation des résultats suivante :

- Art 001 : recette de 83,09 euros
- Art 002 : recette de 4 334,28 euros

AFFECTATION DE RÉSULTAT	BU 2024
Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2023	2 682,95
Résultat antérieur reporté 002	1 651,33
Résultat définitif à affecter	4 334,28
Investissement	
Résultat de l'exercice 2023	4 680,83
Résultat antérieur reporté 001	-4 597,74
Résultat cumulé 2023	83,09
Restes à réaliser dépenses :	
Restes à réaliser recettes :	
Solde des restes à réaliser	0,00
Résultat définitif :	83,09
Affectation du résultat :	
Exécution du virement à la section d'investissement (1068) :	
Affectation à l'excédent reporté (002) :	4 334,28

Le 13 février 2024
Le Maire,
M. T. BERNARD



La secrétaire de séance
Mme B. LAMOUREUX



Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en sous-préfecture
Le : 15 FEV. 2024
Publié, affiché ou notifié le 15 FEV. 2024

M A I R I E D E S A C I E R G E S S A I N T M A R T I N EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 février, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du mercredi 07 février 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de M. Thierry BERNARD

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absents excusés : Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Aïcha TITOUNI
Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 07 – votants : 07

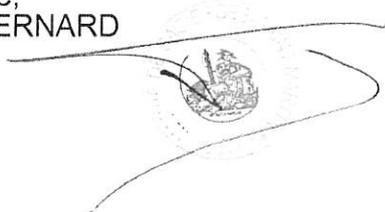
DELIBERATION 10-12022024-10 BUDGET ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif du budget annexe « assainissement » 2024 qui s'équilibre comme suit :

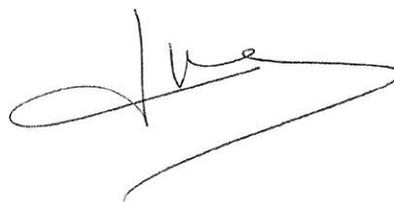
- section de fonctionnement : **23 692,28 euros** (vingt-trois mille six cent quatre-vingt-douze euros et vingt-huit centimes)

- section d'investissement : **12 790,09 euros** (douze mille sept cent quatre-vingt-dix euros et neuf centimes)

Le 13 février 2024
Le Maire,
M. T. BERNARD



La secrétaire de séance
Mme B. LAMOUREUX



Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en sous-préfecture
Le : 15 FEV. 2024
Publié, affiché ou notifié le 15 FEV. 2024